



MINISTERSTWO
SPRAW WOJSKOWYCH
DEPARTAMENT III. TECHN.-KOM.
SEKCJA KOLEJOWA

Nr 63/20/I/T.3.

Transporty zagraniczne.

DO

WODZA NACZELNEGO.

W BELWEDERZE.

Przedkładam do wiadomości.

3 załączniki.

Z rozkazu Ministra Spraw Wojskowych:

II Wice-Minister:

Generał-podporucznik .

NACZELNE DOWODZISTWO WOJSK POLSKICH
ADJUTANTURA GENERALNA
WARSZAWA

L. Dz. 2307, dnia 25 I 1920 r.
3 załącz. Wydział



PILSUDSKI
INSTITUTE
ARCHIVES
New York

C o p i e .

Urgt. Ministere Guerre K.T.Z. Varsovie Pologne
Varsovie fr. Roma mg 506 13 21 25

d s m seguinte telegramma stop ciqculaire ministere f guerre
italien demande payement contant transport militaires a partir
16 janvier 1920 stop ministere finance italien pourrant ouvrier
credit frais transports si la Pologne garantis par contract
compensation en bols patrole autres produits stop afin mettre
immiediatement in marche transport y arretes reponse tekegra-
phique claire decisivw immiediatement necessaire 77

Kontkowski general stop m r o albricci 186

626

C o p i e .

Paris 46844:-153:-18/1:-21.

21/20

Reponse a Nr.116/20 et 177/20 dep.3.-Raisons de la stagnation des transports par Allemagne et Italie sont exposee sedans mes rapports du 8 et du 14 janvier stop Les nouvelles dispositions du payement en fran te m'ont ete transmises hier et le mouvent des trains par l'Allemagne recommence aujourd'hui ou demain stop L'attache militaire a Rome m'a telegraphie que le gouvernement italien est dispose de creditor les frais de transport par l'Italie contre certaines compensations en petrole et charbon que des propositions relatives ont ete faites a Varsovie stop Je prie donc d'amener rapidement une decision et insister aupres du gouvernement italien de donner tout de suite des instructions et le transit des trains "Polonia" priere de m'informer immediate ment du resultat des pour partes.

General Pomiankowski Nr.12 164



627

157

C o p i e .

MINISTÈRE de la GUERRE
DEPARTEMENT III
Technique et de Communication
DISSECTION
des Chemins de Fer.
---ooOoo---
Nr. 63/20/I/T.3.

Varsovie le 21/I 1920

Les transports étrangers.

GENERAL SOSNKOWSKI,

Vice-Ministre

du MINISTÈRE de la GUERRE

à Monsieur le GENERAL ROMEL,

Chef de la MISSION MILITAIRE ITALIENNE
en POLOGNE.

VARSOVIE

J'ai l'honneur de Vous envoyer ci-joint les copies des dépêches du Gen. Pomiankowski et du Gen. Katkowski et je me sens en devoir de faire remarquer que les instructions données suivant l'idée des ces dépêches indiquent la suspension totale des transports polonais.

Il nous arrive ceci au moment de nos préparatifs fiévreux pour la bataille décisive contre les bolchevis, aux quels la Pologne s'oppose comme seul obstacle et adversaire unique à l'Est de l'Europe.

Il faut décider définitivement et sans délai la question, si la guerre contre le bolchevisme est indispensable pour la pacification du monde entier si la victoire est nécessaire pour les intérêts de toute l'Entente.

Si votre réponse nous confirme ce que ne me semble pas douteux que le monde entier est intéressé aux résultats des efforts de la jeune Armée Polonaise à la frontière Est de Pologne l'aide qui nous parvient de nos grands Alliés doit être l'appui fort et immédiat.

Dans le but de la pacification du monde toutes les puissances

verte!



et nations allies devraient s'associer.

Un seul obstacle empechant cette pacification est actuellement la Russie bolchevique.

La Pologne fiere d'etre Alliee des grandes Puissances de l'Ouest veut bien jouer la role d'executrice de cette pacification, mais evidemment ce sont les autres Allies a qui est de fournir les moyens materiaux et financer toute l'action.

La forme de l'aide pretee jusqu'a present a la Pologne affaiblit notre jeune Etat au point de vue financier et economique. Les sommes demandees pour chaque livraison du materiel militaire pesent enormement sur le bilance de l'Etat, ayant comme resultats une baisse continue de notre valeur ce qui cause une grande quantite de complications dangereuses dans la vie interieur de l'Etat, qui se trouve dans des conditions extremement difficiles.

La situation a l'Est necessite imperieusement une decision nette afin que les efforts polonais ne se heurtent contre les obstacles aussi caracteristiques que le dernier decret du Gouvernement Italien.

Le dit decret empeche completement la marche des transports militaires pour la Pologne au moment ou il faudrait plutot tacher de faire venir en Pologne tout le materiel achete en France et Italie. dans le plus bref delai / au plus tard dans 5 semaines a partir de la date d'aujourd'hui / afin de pouvoir l'utiliser pour la defense contre les attaques vraisemblables et prochaines des bolchevics.

Après tout j'ai l'honneur de porter a votre connaissance qu'a partir du 17 Decembre dernier aucun transport militaire "Victoria" n'a atteint la Pologne aussi qu'aucun transports "Polonia" n'a traverse la frontiere autrichienne a Tarvis ou a Villach a partir du 8 mois courant.

Je me permets de solliciter encore une fois votre bienveillance et de vous prier de preter votre appui afin de faire

verte!

629 158

determiner le Gouvernement Italien d'admettre pour les transports militaires polonais une exception de son decret si desastreux pour la Pologne.

Deux adjonctions.

Par ordre du Ministre de la Guerre:

II Vice-Ministre:

/-/ Sosnkowski

General-souslieutenant .

